

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 15 avril 2013 à 20 H 30

Convocation : 08/04/2013

Affichage : 22/04/2013

Etaient présents : Mesdames Catherine JEANDENANS, Rosaline COULON, Samira OUDET, Josette PAILLARD, Danielle BOURGEOIS et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND Stephen MARTIN et Olivier LONGIN

Procuration : Mme Rosaline COULON à Mme Danielle BOURGEOIS

Secrétaire de séance : M. Florian DARCO

Après lecture faite par le Maire du procès verbal du 25 mars 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est abordé.

AFFAIRES GENERALES

- Illuminations de Noël
- Subventions associations
- Calendriers Amicales des sapeurs-pompiers

URBANISME

- Droit de préemption urbain

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Illuminations de Noël

Après étude des différents devis et solutions envisageables concernant les illuminations de Noël, le Conseil municipal décide, à 8 voix pour, de ne pas faire d'investissement supplémentaire pour 2013 contre 3 voix préférant illuminer la commune d'avantage.

Les décors de Noël pour l'année 2013 seront donc identiques à celle de l'année 2012, à savoir Place Arthur Gaulard, Les Minerais et Châteauneuf.

Subventions aux associations

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, d'attribuer aux associations qui ont sollicité la commune les subventions suivantes :

- | | |
|------------------|----------------|
| - APE | 200 € |
| - La Chasse | 80 € |
| - Foyer Rural | 2 900 € |
| - JURA NORD FOOT | 16 €/ licencié |
| - FRD Pêche | 300 € |
| - LAGAF | 16 €/ licencié |

- SAINT VINCENT DE PAUL	200 €
- La Route de l'Espoir	100 €
- UNC	50 €
- Association de la Fête	300 €
- Souvenirs Français	50 €

La subvention URFOL en complément du Foyer Rural sera versée si la projection passe au numérique.

Calendriers Amicales des sapeurs-pompiers

Le Conseil municipal regrette qu'aucun accord n'ait pu être trouvé entre les amicales de Fraisans et Orchamps et prend acte que la distribution des calendriers sur la commune de Dampierre s'effectuera désormais par le CIS de Chaux légitime car c'est le centre de 1^{er} appel d'intervention et en raison de leur participation aux différentes cérémonies sur la commune ainsi que de leur action concernant la vérification des poteaux d'incendies.

URBANISME

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'article L. 211-1 du Code de l'urbanisme permettent d'instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU) au bénéfice de la commune sur l'étendue des zones urbaines et des zones à urbaniser délimitées par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé lorsqu'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé (ZAD) ou de périmètre provisoire de ZAD sur ces territoires.

Ce droit de préemption pourra être exercé en vue de permettre la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations suivantes, conformément aux articles L. 210-1 et L. 300-1 du Code de l'urbanisme, à savoir:

- mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat ;
- d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- de réaliser des équipements collectifs ;
- de lutter contre l'insalubrité ;
- de permettre le renouvellement urbain ;
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti.

Ce droit de préemption pourra également être exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement.

Le DPU a déjà été institué dans la commune, à son profit, mais le document d'urbanisme en vigueur à cette époque ayant évolué, il convient de revoir le périmètre d'application de ce DPU pour l'adapter aux nouvelles zones urbaines et aux nouvelles zones à urbaniser.

Le Conseil municipal dans la continuité de sa décision en date du 14 juin 1991 ayant institué le droit de préemption urbain sur les zones urbaines et les zones d'urbanisation future déterminées dans le POS approuvé le 3 février 1989, décide à l'unanimité suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 14 janvier 2013, d'adapter le périmètre du Droit de Préemption Urbain à l'ensemble des zones urbaines et des zones à urbaniser déterminées par le Plan Local d'urbanisme actuellement en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification à l'arrêté concernant le recrutement de Monsieur LIARD Philippe qui sera à l'échelon 6 de son grade d'adjoint technique 2^o classe au lieu de l'échelon 5. Le conseil municipal valide cette modification.
2. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de valider la décision de la commission d'appel d'offre, retenant l'entreprise SJE (Société Jurassienne D'Entreprise) pour un montant de 178 642.17 € HT soit 213 656.04 € TTC concernant les travaux d'aménagement de voirie Rue des 3 Sources – Les Minerais.
3. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents de créer le poste d'Adjoint Technique principal 2^o classe à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 35 heures hebdomadaires afin de nommer M. Richard Nicolas.
4. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'URFOL précisant leur intention d'investir dans du matériel numérique pour la projection des films ce qui permettra une meilleure programmation à partir de septembre 2013.
5. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une confirmation de l'AMAP acceptant la mise à disposition du boulodrome partagé avec le foyer rural. Le Conseil municipal précise qu'une convention sera établie.
6. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il dispose d'un devis du géomètre ABCD concernant le relevé topographique du groupe scolaire Louis Pasteur pour un montant de 1 118.26 € TTC ainsi que pour la Place Flore pour un montant de 897 € TTC. Le conseil municipal valide ce devis.
7. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du médiateur demandant les coordonnées de l'ancien président de l'Association « La pétanque ».
8. M. GOUNAND informe le Conseil Municipal qu'il a commandé les 66 poules dont 33 noires et 33 rouges. La remise de celles-ci aura lieu le dimanche 28 avril à 11h30 à la salle polyvalente.
9. M. GOUNAND informe le Conseil Municipal que le SIED envisage d'effectuer des travaux de modification du réseau d'eau entre Dampierre et les Minerais en 2014. Ces travaux pourraient être l'occasion de réaliser un chemin piétonnier. La commune prendra contact avec le SIED pour étudier les possibilités techniques.
10. M. GOUNAND informe le Conseil municipal de la journée « broyage » qui a eu lieu samedi 13 avril, plusieurs personnes ont bénéficié du broyeur. Il précise également que le nettoyage de printemps s'est bien passé.
11. M GOUNAND s'interroge sur les actions qui peuvent être mises en place pour nettoyer la friche située entre Dampierre et Fraisans (propriété de M. Rateau). M. Durant précise que beaucoup d'actions ont été tentées par le

passé sans véritable succès (mise en demeure notamment). M. Ferrand indique que le CG 39 peut aider financièrement ce type d'action dans le cadre d'une politique de suppression des zones polluées. M. Durant adressa donc une demande dans ce sens au CG39.

12. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal qu'elle dispose d'un devis pour réparer 3 fenêtres de la perception. Le Conseil municipal décide de faire intervenir le SIDEC qui était maître d'ouvrage délégué au moment des travaux qui ont moins de 10 ans. La mairie prendra également contact avec son assurance pour une assistance juridique.

13. M. MARTIN informe le Conseil municipal que le budget du SIVU vient d'être voté à l'unanimité. M. Durant fera le point sur les versements de la commune au cours des dernières années.

14. M. le Maire informe le Conseil municipal que l'inauguration de la Place « Maurice Berthet » aura lieu de dimanche 26 mai à 12 h00. L'ensemble de la population y est invité.

La séance est levée à 23 H 00.

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	Procuration
Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	
Monsieur DARCQ Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Subventions associations	2013/025
Droit de préemption urbain	2013/026
Modification échelon agent	2013/027
Aménagement Minerais – Entreprise SJE	2013/028
Création poste d'adjoint Technique principal 2° classe	2013/029
Devis relevés topographiques	2013/030